

Communication à l'ensemble des médecins généralistes francophones dans le cadre de la pandémie COVID-19

Le 13 juillet 2020

Sommaire

COVID-19 et voyages à l'étranger : quid du testing ?..... 1

COVID-19 et voyages à l'étranger : quid du testing ?

Les voyages battent leur plein en ce mois de juillet ! Des demandes de testing sont adressées aux généralistes à ce sujet. Faisons le point.

Avant le départ : certains pays demandent un test PCR avant le départ. Cela peut être fait, sans remboursement INAMI (prix de +/- 47€), et même à priori sans prescription. Cela ne peut être réalisé dans les centres de testing en principe. Le mieux est que le patient prenne un rdv avec son MG ou avec un laboratoire d'analyse.

Au retour de voyage : si le patient revient d'une zone orange ou rouge, selon le site du ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.be) , il convient de suivre les directives sciensano mises à jour.



Un premier FAQ est disponible sur le site <https://covid-19.sciensano.be/fr/covid-19-procedures>.

- Un test est obligatoire pour les personnes qui reviennent d'une zone rouge. Un test est conseillé pour les voyageurs qui reviennent d'une zone orange
- Les personnes asymptomatiques qui reviennent des zones oranges et rouges sont considérées comme des contacts étroits. Ils doivent donc suivre les lignes directives de testing et de quarantaine : voir la procédure contact qui a été adaptée en ce sens (ps aussi adaptation pour le testing des enfants < 3 ans).
- Vous pouvez donc cocher «cas asymptomatique » et « patient remplit les indications de demande d'un test » sur l'eform.

Félicitations à toutes et tous. Au travail : we will do the job ! L'Union fait la Force

